



Tante veuve décédée problème avec le notarie

Par **loulou27220**, le **10/12/2014** à **16:40**

Je suis dyphasique, dyspraxique et dyslexie, alors veuillez m'excuser de mes fautes d'orthographe, des erreurs de syntaxe ainsi que la tournure des phrases, merci de votre compréhension. rnrnrnLa tante de mon mari est décédée au 30 septembre 2013, elle était veuve et elle n'avait pas d'enfants donc se sont ses soeurs et son frère et à défaut les neveux et nièces qui héritent. rnrnDéjà on a eu un courrier du notaire deux mois après le décès. rnrnEnsuite ils nous a envoyé un email avec une partie de la dévolution et nous a demandé notre accord pour le généalogique pour prouver la dévolution car livret de famille perdu des grand-parents maternelles, mon mari n'a pas signé bon pour accord. rnrnEnsuite au mois de août, on commence à s'inquiéter de la lenteur des démarches, la tante était propriétaire d'une maison, le notaire a rien foutu du dossier, je lui ai fourni tous les extraits de naissance des soeurs et du frère de la défunte, la copie extrait de naissance des parents de la défunte ainsi que la copie l'acte de mariage des grand-parents, par contre une autre tante était décédée et mon mari ne l'a jamais connu et on ne sait pas si elle avait des enfants car elle n'était pas marié mais une des soeurs de mon mari avait un souvenir lorsqu'elle avait 10 ans et elle en a 57 ans, d'un enfant de cette tante, et donc le notaire a demandé une autre recherche auprès du généalogique. rnrnMais maintenant ça coince, rnrnOn avait fait la réflexion au notaire pourquoi le téléphone de la tante était encore en service alors que la maison est inhabité, ils nous a dit qu'il ne pouvait pas résilié la ligne, edf toujours en service, gdf pareil et certaines de mes soeurs ont reçu les papiers du notaire, pour une maison pas habité il a des notes de téléphone, de 36 euros à 95 euros tous les deux mois, des factures de gaz de 400 euros alors que la chaudière est coupé, l'électricité coupé dans la maison des factures de 200 euros par mois, donc il a des choses qui clochent, qu'elles sont les recours, le notaire paye sans se poser de questions, a t'il commis une erreur car il n'a pas résilié les différents fournisseurs et qu'elles sont les recours pour nous, car rien pour le téléphone plus de 800 euros. rnrnLa

maison n'est pas vide car le notaire n'a pas évalué la maison ainsi que les meubles et donc la taxe habitation est encore dû. rnrnLa tante avait la retraite de reconversion de son mari en plus de sa retraite, et tous les membres de la famille sont très surpris du peu d'argent sur les comptes alors que c'était une personne très économe qui n'avait pas de aide ménagère, le notaire a reversé pour sa retraite en trop perçu 2000 euros, donc on s'interroge si elle n'aurait pas d'autres comptes mais dans d'autres banques, mais comment faire les démarches ainsi on ne sait pas si il a des assurances vies, on ne sait pas comment s'y prendre, on peut nous aider. Merci